

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 MARS 2018**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers* L'an deux mille dix-huit, le cinq mars, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

*En exercice : 19*

*Présents : 11*

*Procurations : 2*

*Votants : 13*

**PRESENTS**

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - M. BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mme DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mmes GOUENNOU Stéphanie - MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danielle.

**ABSENTS**

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny

**EXCUSES**

Mme DROCOURT Angélique excusée.

M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

M. MENIER Richard excusé.

**ABSENTS NON**

M. BOST Romain.

**EXCUSES**

Mme GOUNOT Cécile.

M. GRANIER Frédéric.

Mme SCHOCRON Françoise.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Anny MENDONÇA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2018**

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 6 février 2018. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le compte rendu de la réunion du 6 février 2018 est adopté par 12 VOIX POUR 1 abstention : M. Jacques DARAN (Absent au conseil municipal du 6 février 2018)
---

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour un dossier pour lequel une délibération est nécessaire.

**2018-21: DELEGATION AU MAIRE DE LA SIGNATURE DES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE**

<b>DEMANDE ACCEPTEE A L'UNANIMITE</b>
---------------------------------------

## 2018-16 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Après avoir entendu l'énoncé du compte administratif qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière M. Philippe FAUR maire adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017 dont le résultat est le suivant :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 577 439,30 €	Dépenses engagées :	Néant
Recettes :	1 797 087,95 €	Recettes engagées :	Néant
Report exercice antérieur :	+ 184 433,00 €		
Résultat de clôture 2017 :	+ 404 082,29 €		

### INVESTISSEMENT

Dépenses :	736 821,19 €	Dépenses engagées :	274 069,28 €
Recettes :	606 030,99 €	Recettes engagées :	Néant
Report exercice antérieur :	+ 312 631,00 €		
Résultat de clôture 2017 :	+ 181 841,51 €		

M. le Maire sort de la salle le temps du vote du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017.

M. FAUR propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017.

**DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR  
M. le Maire ne prend pas part au vote**

## 2018-17 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Il est constaté que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 404 082,29 €, un excédent d'investissement de 181 841,51 €, et 274 069,28 € pour les restes à réaliser d'investissement de 2017.

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2017, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

300 000,00 € au compte R 1068 (Affectation en réserve de la section d'investissement).  
104 082,29 € au compte R 002 (Report en fonctionnement)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, ci-dessus proposée.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 2018-18 : CONVENTION DE STATIONNEMENT AVEC LA REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS

M. le Maire dit avoir reçu de la régie départementale des transports un projet de convention destiné à autoriser officiellement le stationnement des bus de la régie sur le parking du collège Pierre et Marie Curie, à l'Espace Jean Jaurès.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2018-19 : PROCEDURE POUR TRAVAUX URGENTS DU SDEHG**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais, de petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 euros maximum de participation communale.

Les règles de gestion et de participation financière habituelles du SDEHG resteront applicables.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la création de cette enveloppe de 10 000 € maximum et de l'autoriser à demander toute intervention d'urgence dans le cadre de cette enveloppe.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2018-20 : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LE SARAPP**

M. le Maire rappelle que la commune et le GRETA Midi-Pyrénées ont signé une convention d'occupation des locaux de l'ancienne mairie pour le SARAPP.

Il s'agit de l'autoriser à signer un avenant modifiant les dispositions financières pour 2018.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2018-21 : DELEGATION AU MAIRE DE LA SIGNATURE DES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE**

M. le Maire indique que la commune vient de lancer un marché visant à renouveler les différents contrats d'assurance municipaux. La commune est assistée du cabinet Arima pour cette consultation. Cinq types de risques ont été identifiés par le cabinet correspondant chacun à un contrat d'assurance. Ces 5 contrats courent du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2021, période durant laquelle la cabinet poursuivra sa mission d'assistance.

L'appel d'offres en cours se termine au 20 mars 2018. Le cabinet devra établir un comparatif des offres d'assurance pour le 23 mars 2018. Ce comparatif sera transmis aux élus par mail, M. le Maire devant signer avant le 31 mars 2018 les nouveaux contrats qui débutent le 1<sup>er</sup> avril 2018.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les 5 contrats d'assurance et tout document s'y rapportant, après consultation par mail.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Association** : M. le Maire fait part du projet d'organisation par l'association I Fousseret du championnat de France de Sculpture sur Glace les 19 et 20 octobre 2019, sous la halle. Il présente le projet et expose les principales demandes l'association.

**Elections** : M. le Maire rappelle la tenue d'élections les 11 et 18 mars 2018, en salle grise de l'ancien collège, afin d'élire le député de la 8<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Garonne. Il invite chacun à s'inscrire au tableau de permanence de ces journées électorales.

**Foire** : M. le Maire annonce qu'une foire agricole se tiendrait au Fousseret début septembre 2018. A ce jour, l'association Vivre au Fousseret n'a pu être relancée. Une réunion doit se tenir le mercredi 7 mars 2018 pour aborder cette question. L'affaire est à suivre. A ce sujet, Mme AMIEL annonce que SAVES HEIRO ne se produira pas cette année. Elle estime qu'il serait peut-être opportun que les comités d'organisation de ces manifestations, désormais appartenant à la même intercommunalité, collaborent à l'avenir.

**Communauté de communes** : M. le Maire donne quelques nouvelles de la communauté de communes Cœur de Garonne. Il indique notamment que la CLECT passe en revue les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un certain nombre de modifications devraient intervenir dans le montant des attributions de compensation sans bouleversement majeur des équilibres financiers pour la commune du Fousseret. Le rapport final de la CLECT sera transmis prochainement et devra être approuvé par le conseil municipal.

**Agence Régionale de Santé** : M. le Maire indique que l'Agence Régionale de Santé lance une large consultation sur le projet régional de santé. Il invite les élus à aller sur le site internet présentant ce projet. Lors du prochain conseil municipal un avis devra être donné par l'assemblée sur cette question.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Chemins communaux** : M. Jacques DARAN souhaite alerter M. le Maire sur l'usure importante de la bande de roulement de nombreux chemins communaux, surtout en ces hivers humides comme cette année. Selon lui, des camions notamment celui des ordures ménagères ou ceux de transporteurs roulent vite et passent sur les bas-côtés, ce qui altère le revêtement.

**Jardin du Picon** : Mme France AMIEL dit avoir été interpellée par plusieurs habitants regrettant que la rénovation du jardin du Picon n'ait pas intégrée celle de la table d'orientation. En effet, cette dernière a été détériorée et, désormais, dépareille avec l'ensemble des allées et des massifs entièrement réhabilités. Mme CAPOUL et M. BOCHEREAU abondent dans son sens et précisent que la table est en elle-même une curiosité du jardin, peu de tables d'orientation existant dans le secteur. M. le Maire reconnaît qu'il serait intéressant d'étudier le remplacement de cette table par une pièce robuste tout en essayant de conserver l'esthétique actuelle.

**Sanitaires du marché couvert** : Mme Anny MENDONCA indique que plusieurs villageois d'un certain âge lui ont dit ne plus pouvoir aller aux manifestations proposées au marché couvert en raison de la détérioration des sanitaires publics du Paty et de leur accès difficile. M. le Maire reconnaît que le bloc sanitaire situé en contrebas du marché couvert n'est ni pratique ni conforme notamment du point de vue de la réglementation accessibilité. Deux solutions existent. Soit, comme le propose M. BOCHEREAU on rehausse les sanitaires pour les mettre au niveau du sol du marché couvert et faciliter leur accès. Soit comme l'évoque M. le Maire on utilise un des bungalows attenants au marché pour faire des sanitaires. Cette dernière option permettrait de sécuriser les sanitaires mais enlèverait leur caractère ouvert au public.

**Carnaval** : M. BOCHEREAU fait part des difficultés de circulation des pompiers dans le village en raison de la tenue du carnaval en centre bourg, le samedi 3 mars 2018. Il regrette ne pas avoir été informé des arrêtés réglementant la circulation. Cela aurait permis aux pompiers de prendre leurs dispositions.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT PROCURATION A MME MENDONÇA
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT NON EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	

MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE EXCUSEE
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	ABSENT PROCURATION A MME AMIEL
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME SENTENAC DANIELLE	